

Le 13 août 2021

## Par SDÉ et courriel

Me Véronique Dubois, secrétaire Régie de l'énergie Tour de la Bourse 800, rue du Square-Victoria 2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55 Montréal (Québec) H4Z 1A2 Joelle Cardinal Avocate

Hydro-Québec- Affaires juridiques 4º étage 75, boul. René-Lévesque Ouest Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél.: 514 289-2211, poste 5211

Téléc.: 514 289-2007

C. élec. : Cardinal.Joelle@hydroquebec.com

Objet: Demande de révision de la décision D-2017-110 - Hydro-Québec par sa

direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au

Québec (le « Coordonnateur »)

Votre dossier : R-4015-2017 / Notre référence : R054908

Chère consœur,

Dans sa décision D-2021-079, la Régie demandait au Coordonnateur de déposer une demande amendée au dossier mentionné en objet à la suite de la consultation publique sur la norme de fiabilité PRC-024-3, laquelle devait initialement se terminer à la fin du mois de juillet 2021. Le 22 juillet dernier le Coordonnateur avisait la Régie que la date anticipée de dépôt de la demande amendée serait déposée dans les meilleurs délais considérant que certaines entités avaient demandé à ce que la consultation publique soit prolongée.

Le Coordonnateur avise par la présente la Régie qu'à la demande de l'entité Hydro-Québec Production en raison de la période estivale, il prolongera d'une semaine supplémentaire la consultation publique relative à la norme de fiabilité précitée, laquelle se terminera le 20 août 2021.

Veuillez recevoir, chère consœur, nos cordiales salutations.

(s) Joelle Cardinal

## **JOELLE CARDINAL**

JC/jg

c.c. Intervenants (par courriel seulement)